

Procès-verbal du 16 Janvier 2018

Séance ordinaire du 16 Janvier 2018
Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de votants : 12 + 1 pouvoir

Date de convocation : 5 Janvier 2018
Date de publication : 18 Janvier 2018

L'an deux mil dix-sept, le seize janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 5 Janvier 2018 s'est réuni sous la présidence de M. Dominique GRANCHER, Maire,

Etaient présents : Dominique GRANCHER, Patricia LELEU, Frank LEMASLE, Karyn LESUEUR, Bernard HÉBERT, Jérémie FEUILLOLEY, Elodie MUNOZ, Sylviane HARTEL, David LORAY, Pierre MAILLARD, Delphine HACHEZ, Luc TOCQUEVILLE.

Absent excusé : Vincent DELAUNAY donne pouvoir à Jérémie FEUILLOLEY

Absents : Anne-Sophie HELLO

Secrétaire de séance : Delphine HACHEZ

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal d'ajouter les délibérations suivantes :

- Demande de subvention auprès du département – Classe de découverte
- BP CODAH 2018
- Versement anticipé de la subvention 2018 – Coopérative Scolaire
- Demande de subvention exceptionnelle – Mr CAPELLE Paul

Vote à l'unanimité

Approbation du Conseil Municipal du 5 décembre – Vote à l'unanimité

FINANCES – RENOUELEMENT CONTRAT LOGICIEL COSOLUCE – 2018/2020

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour le renouvellement du contrat de notre prestataire COSOLUCE, fournisseur des logiciels de gestions courantes pour notre mairie, (comptabilité, état civil, cantine, garderie, élection et recensement militaire) pour un montant annuel s'élevant à 1522.46 € H.T soit 1826.95 € T.T.C. La durée du contrat sera validée pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de reconduire le contrat qui propose un prix de 1826.95 € T.T.C .

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables se référant à cette affaire.

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES- RENTRÉE 2018-2019

Un projet de décret relatif « à l'élargissement du champ des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelle et élémentaires publiques » - qui doit permettre aux communes de revenir à la semaine de quatre jours de classe a été présenté le 8 juin par le Conseil supérieur de l'Education.

Le nouveau décret indique que les dérogations doivent être demandées **conjointement** par le **conseil d'école et la commune.**

– Si une des deux parties refuse le changement alors l'organisation actuelle est conservée.

Pour conforter la délibération N° 41 - 2017 en date du 22 Juin 2017

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de délibérer de nouveau sur le maintien de la semaine de 4.5 jours ou le retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2018.

Monsieur le maire procède au vote :

Maintien de la semaine de 4,5 jours : 1 pour

Retour à la semaine de 4 jours : 9 pour

Abstention : 3

Après en avoir délibéré et dès réception du décret d'application de la nouvelle réforme des rythmes scolaires, le Conseil Municipal décide de retourner à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2018/2019. Il prend acte également des nouveaux horaires, validés par le Conseil d'Ecole en date du 15 janvier 2018, à savoir de 8h45-11h45 et de 13h30 à 16h30.

COMMUNICATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA CODAH

Au cours de sa séance du 21 décembre 2017, le Conseil Communautaire de la Communauté de l'Agglomération Havraise a adopté le Budget Primitif de l'exercice 2018 du budget principal et des budgets annexes.

Conformément aux dispositions de l'article L.5212.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président de la Communauté de l'Agglomération Havraise a adressé à la Commune un exemplaire de ce budget primitif de l'année 2018 de la Communauté pour communication aux membres du Conseil Municipal.

L'intégralité du document, comprenant l'ensemble des budgets et les pièces annexes, peut être consultée en Mairie.

Le Conseil Municipal prend acte de la Communication du Budget Primitif 2018 de la CODAH.

DEPARTEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION / CLASSE DE DECOUVERTE ECOLE DE MANNEVILLETTE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de subvention sollicitée auprès du Département pour l'organisation d'une classe de découverte Thuit-Signol (Eure) du 29 janvier au 2 février 2018 par l'école du Clos Perrine de Mannevillette.

Il y a lieu d'approuver l'organisation de ce séjour afin de régler le dossier de demande de subvention auprès du Département. La commune s'engage à reverser la subvention sur le compte de la Coopérative scolaire à l'article 658 du budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le séjour décrit ci-dessus organisé par l'école de MANNEVILLETTE, du 29 Janvier au 2 février 2018 à Thuit-Signol (Eure),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la demande de subvention auprès du Département,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables se référant à cette affaire.

VERSEMENT SUBVENTION AVANT LE VOTE DU BUDGET 2018 - COOPERATIVE SCOLAIRE

Vu l'article L.1612-1 du Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'organisation de la classe de découverte prévue du 29 janvier au 2 février 2018 pour l'école du Clos Perrine,

Considérant que la facture de la classe de découverte est à régler,

Monsieur le Maire demande aux membres Conseil Municipal, l'autorisation de verser la subvention de 2000 € à la coopérative scolaire avant le vote du budget 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser la subvention de 2000 € à la coopérative scolaire avant le vote du budget 2018.

ASSOCIATION « DESERT CAUX » - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle de Monsieur Paul CAPELLE, domicilié au 14 rue de la Falaise à MANNEVILLETTE. Mr CAPELLE est étudiant en 4ème année de spécialisation mécanique poids lourds, et souhaite mener une action humanitaire pour apporter des fournitures scolaires et des denrées alimentaires non périssables aux enfants marocains. Le départ s'effectue de Biarritz. L'objectif est de rallier Marrakech après un périple d'une dizaine de jours s'étalant sur plus de 6000 Km à travers la France, l'Espagne et le Maroc dans le cadre du RAID 4L TROPHY .

Le coût total de ce projet est de 6007,00 euros. Des actions sont également envisagées pour financer le voyage.

Notre parrainage peut se faire sous différentes formes :

- Faire un don de matériel de pièces détachées pour leur 4 L
- Faire un don de fournitures scolaires, d'équipement de sécurité, de matériels divers ou de dons numéraires pour remettre le véhicule en état de marche pour le prochain RAID
- Le partenariat publicitaire : des emplacements publicitaires sont disponibles sur la carrosserie de la voiture

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée, décident :

Pour : 8 voix - 7 voix : 200 € - 1 voix : 400 €

Contre : 4 voix

Abstention : 1 voix

- DECIDENT d'octroyer une aide d'un montant de 200 € à Mr CAPELLE Paul
- AUTORISENT Monsieur le Président à signer toutes pièces administratives et comptables se référant à cette affaire.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

- donne lecture de la carte de vœux 2018 envoyée par l'Association des anciens combattants.
- Informe que nous avons reçu de la part de l'INSEE l'état du recensement de la population. A savoir au 1^{er} janvier 2015 le nombre d'habitants pour la commune de Mannevillette s'élève à 825 habitants. Ce chiffre est applicable au 1^{er} janvier 2018.

QUESTIONS DIVERSES

VOIRIE - INONDATIONS

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, qu'il convient de trouver des solutions pour réaliser des travaux suite aux inondations à répétition de la mare située sur D79 et de la rue du Carreau.

- Concernant la mare située sur la D79, Monsieur le Maire a provoqué une réunion en urgence avec la Direction des Routes afin de trouver une solution pérenne à ces débordements. Lors de ce RDV, il a été évoqué d'établir une convention entre la Direction des Routes et la Commune de Mannevillette pour la prise en charge des curages de cette mare. Or à ce jour, cela ne peut se réaliser, car la convention n'est pas valable administrativement. Cela sera revu lors d'une prochaine réunion prévue en Février 2018.
- Concernant la mare située rue du Carreau, Monsieur le Maire explique qu'il l'a rencontré le SMBV afin d'obtenir une subvention auprès de l'Agence de l'eau pour la réalisation des travaux. Ces derniers ne sont pas subventionnables, car il n'est pas possible de réaliser un exutoire ou une surverse, c'est-à-dire, la possibilité d'évacuation naturelles des eaux lorsque le bassin est rempli. La CODAH doit créer un bassin depuis la création d'un bassin doit être créé depuis 2012 pour diminuer ces débordements. Il est prévu de faire passer une canalisation de la rue du carreau jusqu'à la rue du Carreau du Moulin. Or à ce jour les travaux ne sont pas encore réalisés.

Monsieur Bernard HEBERT demande d'effectuer des travaux de réfection de voirie sur la deuxième partie rue des cavaliers car cette dernière est très abimée. Monsieur le Maire informe que cela sera étudié lors du vote du prochain budget.

Suite aux intempéries, l'aubépine située rue de l'Epine Brière n'est plus, aussi Monsieur Pierre MAILLARD demande si un autre arbre sera replanter à cet endroit. Monsieur le Maire apporte un avis favorable à cette requête.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h03

La secrétaire de séance
Delphine HACHEZ

Le Maire
Dominique GRANCHER

Les Membres du Conseil Municipal